**اعلان عن اجراء مباراة توظيف**

**AVIS DE CONCOURS DE RECRUTEMENT**

La Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales de Marrakech (Université Cadi Ayyad) annonce l’ouverture de concours de recrutement de (01) Professeur de l’Enseignement Supérieur Assistant Session 30/11/2018, dans la spécialité suivante :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Etablissement** | **Spécialité** | **Nombre de poste**  |
| Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales Daoudiate B.P 2380, 40000 Marrakech | Droit Public | 01 |

Le concours est réservé uniquement aux fonctionnaires titulaires d’un doctorat national ou d’un doctorat d’Etat ou d’un diplôme reconnu équivalent.

**Les candidats(es) intéressés (es) doivent s’inscrire sur le lien électronique suivant**

**concours.uca.ma**

**L’inscription sur le lien précité doit se faire avant le 15/11/2018**

Le concours de recrutement des professeurs assistants comporte les épreuves suivantes :

* Une épreuve concernant les titres et les travaux des candidats.
* Une épreuve exposé-discussion avec le jury.

Les candidats convoqués pour l’épreuve orale sont invités à déposer les pièces suivantes auprès du service des ressources Humaines de l’établissement concerné avant la date de l’entretien oral :

* Une demande adressée à Monsieur le Doyen de l’établissement portant le nom, l’adresse, et le n° du téléphone du candidat ;
* Une autorisation officielle de participation au concours ;
* Deux (02) copies légalisées de la carte d’identité nationale ;
* Deux (02) extraits d’acte de naissance récents ;
* Cinq (05) exemplaires des diplômes certifiés conformes aux originaux ;
* Cinq (05) exemplaires de la thèse de doctorat;
* Cinq (05) exemplaires de l’ensemble des travaux de recherche personnels, ou en collaboration (Articles, Ouvrages, Etudes, Monographies, ….) ;
* Une copie (01) de l’arrêté d’équivalence pour les diplômes étrangers.

NB : **La légalisation des pièces susmentionnées doit se faire avant le 15/11/2018.**

La liste des candidats admis à l’épreuve d’exposé-entretien sera publiée sur le portail de l’emploi public et sur le site de l’établissement.

La liste des candidats admis définitivement et la liste d’attente seront publiées sur le portail de l’emploi public et sur le site de l’établissement.